

PROJET DE RESOLUTION 8.2
PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR LE TRIENNAT 2023-2025

La Réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente :

Agissant selon les engagements des Parties de conserver les cétacés conformément à l'Accord, et en particulier aux obligations fondamentales prévues pour les Parties par l'Article II,

Rappelant l'Article IX, paragraphes 1 et 2, de l'Accord, qui stipule que les Parties déterminent le barème des contributions au budget et que la Réunion des Parties adopte un budget par consensus,

Tenant compte de la Stratégie de l'ACCOBAMS (2014-2025), telle qu'adoptée par la Résolution 5.1, ainsi que de la nouvelle Stratégie de l'ACCOBAMS telle qu'adoptée par la Résolution 7.4,

Reconnaissant les travaux pertinents menés par d'autres Organisations, notamment dans le cadre de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de la Commission baleinière internationale (CBI), de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne), la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone), la Convention sur la protection de la mer Noire contre la pollution (Convention de Bucarest) et l'Accord portant création de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM),

Accueillant avec gratitude :

- a. le soutien financier et les contributions en nature alloués par le Gouvernement de S.A.S. le Prince de Monaco au Secrétariat de l'ACCOBAMS au titre de l'Accord de Siège,
- b. les contributions volontaires fournies par les Gouvernements d'Espagne, d'Italie, de Malte et de Monaco,
- c. les cofinancements du SPA/RAC et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN),
- d. le soutien financier apporté par la Fondation MAVA et l'Union européenne à travers des projets spécifiques,
- e. le soutien des Organisations Partenaires pour les activités de l'Accord,

Remerciant le Comité scientifique pour son travail et ses conseils aux Parties pour l'établissement de mesures de conservation appropriées,

Remerciant également les Unités de Coordination Sous-Régionales et les Partenaires de l'ACCOBAMS pour leur soutien constant à la mise en œuvre de l'Accord,

Consciente que la recherche scientifique dans la zone de l'Accord reste essentielle pour identifier les populations dont l'état de conservation est peu favorable et pour répondre aux priorités de conservation,

Consciente que l'hétérogénéité actuelle des capacités de gestion et de recherche dans la zone couverte par l'Accord doit être prise en compte par le renforcement des capacités et la sensibilisation du public,

Soulignant la nécessité de renforcer la collaboration avec les Organisations Internationales dont le mandat englobe des aspects interdépendants dans la même zone de l'Accord, dans l'esprit de l'approche écosystémique.

Reconnaissant la nécessité d'établir des priorités,

Prenant en considération les résultats de la Réunion des Représentants Nationaux organisée en juillet 2021, au cours de laquelle les besoins et les priorités des Parties pour la mise en œuvre de l'Accord ont été identifiés,

Soulignant l'importance du paiement par toutes les Parties des contributions dues au Budget de l'Accord,

Rappelant que l'Article IX, paragraphe 3, appelle à des contributions volontaires dans le but d'accroître les fonds disponibles pour la surveillance, la recherche, la formation et les projets de conservation,

Rappelant les Résolutions 1.7 et 7.8, établissant et mettant en œuvre un Fonds Additionnel de Conservation,

1. *Prend* note avec satisfaction de l'état des comptes audités pour la période 2020-2022 présentés par le Secrétariat de l'ACCOBAMS ;
2. *Accepte* de fournir un soutien financier pour la participation aux Réunions des Parties à l'ACCOBAMS aux délégués (un délégué par Pays) des Pays à revenu moyen et faible, tels que classés par la Banque Mondiale en [2022] et tels que listés à [l'Annexe 5](#) de la présente Résolution, à l'exclusion des Pays redevables de contributions au Fonds d'Affectation Spécial pour une période supérieure à trois ans ;
3. *Adopte* le Budget pour 2023-2025, tel qu'il figure à [l'Annexe 1](#) de la présente Résolution ;
4. *Confirme* que les Parties doivent contribuer au Budget, conformément à l'Article III, paragraphe 8 (e), de l'Accord, selon le barème convenu par la Réunion des Parties ;
5. *Accepte* d'appliquer, pour le calcul des Contributions Ordinaires minimales, un pourcentage du budget total, à la place d'un montant fixe ;
6. *Accepte* le barème et les montants des contributions des Parties à l'Accord, tels qu'ils figurent à [l'Annexe 2](#) de la présente Résolution, ainsi que l'application de ce barème aux nouvelles Parties au *pro rata* de l'exercice financier annuel restant ;
7. *Demande* aux Parties, en particulier à celles qui s'acquittent d'une contribution minimale, d'envisager de payer la totalité de la période triennale en un seul versement au début de la période ;
8. *Demande* en outre aux Parties de s'acquitter de leurs contributions aussi rapidement que possible mais en aucun cas après la fin du mois de mars de l'année correspondante ;
9. *Demande* aux Parties qui ont des contributions impayées de s'en acquitter dans un délai raisonnable, au plus tard deux à trois mois après la fin de 2022, afin de clôturer le budget de la période triennale 2020-2022 dans les meilleurs délais ;

10. *Invite* les Parties, les Etats de l'aire de répartition et les Organisations à examiner la possibilité de mettre du personnel à disposition du Secrétariat de l'ACCOBAMS ;
11. *Invite* également les Parties, les États non-Parties à l'Accord, ainsi que les Organisations gouvernementales, intergouvernementales et non-gouvernementales et les autres donateurs éventuels, à envisager de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord sur une base volontaire ;
12. *Encourage* les Parties et les Etats de l'aire de répartition, lors de l'allocation de fonds pour des travaux de recherche liés à ACCOBAMS, à prendre en compte les priorités du Programme de Travail de l'ACCOBAMS et *demande*, le cas échéant, l'avis du Comité Scientifique pour identifier les activités qui :
 - a. sont le plus directement en accord avec les priorités de conservation identifiées dans les Résolutions adoptées par les Parties, en particulier le Programme de Travail, et
 - b. aideront directement le Comité scientifique dans ses travaux prioritaires ;
13. *Approuve* les termes de référence pour l'administration du Budget de l'Accord pour la période 2023-2025, tels qu'ils figurent à [l'Annexe 3](#) de la présente Résolution, ainsi que les lignes directrices pour l'acceptation des contributions financières, telles qu'elles figurent à [l'Annexe 4](#), étant entendu qu'aucune contribution volontaire ne peut entraîner de responsabilité financière présente ou future pour le Fonds d'Affectation Spécial de l'Accord sans le consentement préalable des Parties ou du Bureau ;
14. *Confie* au Secrétariat de l'ACCOBAMS la tâche d'explorer la disponibilité de financements extérieurs appropriés pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord ;
15. *Adopte* le Programme de Travail pour 2023 - 2025, tel que présenté à [l'Annexe 6](#) de la présente Résolution ;
16. *Prie* les Parties d'apporter un soutien aux projets et activités, en ligne avec le Programme de Travail, par des contributions financières et en nature et à en faire rapport à la Neuvième Réunion des Parties ;
17. *Prie* les Parties de s'engager pleinement dans la Réunion des Représentants Nationaux de l'ACCOBAMS, qui devrait être organisée en 2024, en ayant un représentant présent à la Réunion ;
18. *Recommande* aux Parties, afin de préparer cette Réunion des Représentants Nationaux de l'ACCOBAMS, d'organiser par l'intermédiaire des Points Focaux de l'ACCOBAMS une réunion nationale d'une demi-journée pour recueillir toutes les informations pertinentes en amont de la Réunion ;
19. *Prie* les Parties et les Organisations internationales spécialisées de développer des projets de coopération internationale pour la mise en œuvre du Programme de Travail et de tenir le Secrétariat de l'ACCOBAMS pleinement informé des progrès réalisés ;
20. *Prie* également les Parties et *encourage* les autres donateurs de fournir une aide financière aux Pays qui ont besoin de renforcer leurs capacités pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord et du Programme de Travail, directement ou au travers des mécanismes financiers de l'Accord, en particulier le Fonds Additionnel de Conservation ;
21. *Demande* aux Parties, aux non-Parties, aux Partenaires, à toutes les Organisations pertinentes et experts de partager toutes les informations pertinentes concernant leurs activités dans NETCCOBAMS ;

22. *Invite* le Comité Scientifique, le Secrétariat de l'ACCOBAMS, le Bureau, les Unités de Coordination Sous-Régionales, les Partenaires de l'ACCOBAMS et les Organisations non-gouvernementales internationales et nationales à promouvoir les actions nécessaires pour faciliter la mise en œuvre du Programme de Travail, tenant compte des Résolutions adoptées par les Réunions des Parties ;
23. *Invite* le Comité Scientifique à promouvoir davantage la coopération avec les Institutions scientifiques de la zone de l'ACCOBAMS ;
24. *Demande* au Secrétariat de l'ACCOBAMS de renforcer la coopération et de développer des activités avec d'autres entités pertinentes ;
25. *Charge* le Secrétariat de l'ACCOBAMS de :
 - a. diffuser le Programme de Travail pour les actions prioritaires pour 2023-2025, collaborer étroitement à sa mise en œuvre avec les Secrétariats des autres Conventions pertinentes, les Organisations internationales et les Partenaires de l'ACCOBAMS et d'identifier les donateurs appropriés ;
 - b. informer en temps utile les Points Focaux Nationaux des ateliers et réunions, ainsi que de la création de groupes de travail dans le cadre de l'ACCOBAMS.

ANNEXES

[Annexe 1](#) : Budget 2023 -2025

[Annexe 2](#) : Contributions annuelles des Parties au Fonds d'Affectation Spécial de l'ACCOBAMS 2023-2025

[Annexe 3](#) : Termes de référence pour l'administration du Budget

[Annexe 4](#) : Lignes Directrices pour l'acceptation des contributions financières volontaires

[Annexe 5](#) : Eligibilité au soutien financier pour assister aux Réunions des Parties à l'ACCOBAMS

[Annexe 6](#) : Projet de Programme de Travail 2023 - 2025

ANNEXE 1¹
BUDGET 2023 - 2025 (en €/euros)

	Triennium	LB1101	LB1102	LB1103	LB1104	LB1201	LB1202	LB 1203	LB 1300	LB 1400	LB1501	LB1502	LB1600	LB2100	LB2200	LB2300	LB2400	LB2500	LB52	LB53	LB54	
Gestion générale et soutien administratif																						
Gestion générale ² (Personnel administratif, Assistance administrative, Frais bancaires, Hospitalité)	432 900	36 000	150 000	150 000	75 000	3 000	6 000	9 000	1 500	2 400												
MA1a	Renforcer l'implication de tous les acteurs clés dans le cadre des activités de l'ACCOBAMS	233 100									3 600	57 000		61 000	50 500	25 000					36 000	
MA2a	Nouvelles perspectives de financement	0																				
MA3a	Accroître le degré de mise en œuvre et de respect des Résolutions de l'ACCOBAMS et le suivi des progrès accomplis	76 000											50 000				21 000	5 000				
MA4a	Assurer la mise en œuvre des normes de l'ACCOBAMS en matière de conservation des cétacés dans les zones adjacentes	0																				
Budget triennal Gestion générale et soutien administratif (€)		742 000	36 000	150 000	150 000	75 000	3 000	6 000	9 000	1 500	2 400	3 600	57 000	50 000	61 000	50 500	25 000	21 000	5 000	0	0	36 000

Conservation actions																					
CA1a	Estimations des populations de cétacés et distribution	40 000																			40 000
CA1b	Structure des populations	0																			
CA1c	Suivi de l'état des cétacés	22 000									2 000										20 000
CA1d	Réseaux d'échouage fonctionnels et réponses aux situations d'urgence	29 000									6 000										23 000
CA2a	Interactions avec les activités de pêche / aquaculture	20 000																		20 000	
CA2b	Bruit sous-marin d'origine anthropique	28 000																		28 000	
CA2c	Collisions avec les navires	12 000																		12 000	
CA2d	Observation des cétacés	0																			
CA2e	Déchets marins	18 000																		18 000	
CA2f	Pollution chimique et biologique	0																			
CA2g	Changement climatique	0																			
CA2i	Questions liées à la captivité	0																			
CA3a	Mesures spatiales de conservation des cétacés	14 000																			14 000
CA4a	Information/Communication/Sensibilisation du public	70 000																			70 000
Budget triennal Actions de conservation (€)		253 000									8 000	0	0	0	0	0	0	0	78 000	97 000	70 000

Budget triennal TOTAL (€)	995 000	36 000	150 000	150 000	75 000	3 000	6 000	9 000	1 500	2 400	11 600	57 000	50 000	61 000	50 500	25 000	21 000	5 000	78 000	97 000	106 000
----------------------------------	----------------	---------------	----------------	----------------	---------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--------------	---------------	---------------	----------------

Budget triennal (€) par année et ligne budgétaire (LB)		LB1101	LB1102	LB1103	LB1104	LB1201	LB1202	LB 1203	LB 1300	LB 1400	LB1501	LB1502	LB1600	LB2100	LB2200	LB2300	LB2400	LB2500	LB52	LB53	LB54
		Allocation logement Secrétaire Exécutif	Chargé programme et projets 1	Chargé programme et projets 2	Assistant comptable/programme	Traducteurs	Expert-comptable	Assistance extérieure	Frais bancaires	Hospitalité	Unités de coordination	Déplacements personnel Secrétariat	Évaluation et stratégie ACCOBAMS	Réunion des Parties	Comité Scientifique	Bureau	Réunion Représentants Nationaux	Comité de Suivi des Obligations	Interactions / Situations d'urgence	Habitats / Recherche et suivi	Information / Communication / Sensibilisation
2023		12 000	50 000	50 000	25 000	1 000	2 000	3 000	500	800	4 000	20 000	20 000		21 500	7 000			30 000	35 000	36 000
2024		12 000	50 000	50 000	25 000	1 000	2 000	3 000	500	800	3 800	20 000	20 000	3 000	29 000	7 000	21 000	5 000	28 000	35 000	35 000
2025		12 000	50 000	50 000	25 000	1 000	2 000	3 000	500	800	3 800	17 000	10 000	58 000		11 000			20 000	27 000	35 000

¹ Voir ACCOBAMS-MOP8/2022/Doc19Rev1 Note explicative sur le projet de budget 2023-2025

² Voir le tableau 1. ci-dessous sur les lignes budgétaires

Table 1. Lignes budgétaires

Gestion générale et soutien administratif	
Gestion générale	
1100	Personnel administratif
1 101	Allocation de logement du Secrétaire Exécutif
1 102	Chargé de programme et de projets 1
1 103	Chargé de programme et de projets 2
1 104	Assistant comptable et de programme (50%)
1200	Assistance administrative
1 201	Traducteurs
1 202	Expert-comptable
1 203	Assistance extérieure
1300	Frais bancaires
1400	Hospitalité
Soutien administratif	
1 501	Unités de coordination
1 502	Déplacements du personnel du Secrétariat
Stratégie de l'ACCOBAMS	
1 600	Évaluation et stratégie de l'ACCOBAMS
Réunions institutionnelles	
2100	Réunion des Parties
2200	Comité Scientifique
2300	Bureau
2400	Réunion des Représentants Nationaux
2500	Réunion du Comité de Suivi des Obligations

Appui aux actions de conservation	
52	Interactions homme-cétacés / Situations d'urgence
	Interactions avec les activités de pêche / aquaculture
	Bruit sous-marin d'origine anthropique
	Collisions avec les navires
	Observation des cétacés
	Déchets marins
	Pollution chimique et biologique
	Changement climatique
	Questions liées à la captivité
53	Habitats / Recherche et suivi
	Estimations des populations de cétacés et distribution
	Structure des populations
	Suivi de l'état des cétacés, y compris les plans de conservation des espèces
	Réseaux d'échouage fonctionnels et réponses aux situations d'urgence
	Mesures spatiales de conservation des cétacés
54	Information/Communication/Sensibilisation du public
	NETCCOBAMS
	Stratégie de communication
	Science citoyenne participative
	Module universitaire ACCOBAMS
	Promotion et dissémination

ANNEXE 2
CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PARTIES AU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIAL DE L'ACCOBAMS
2023-2025³

Parties	Barème des NU 2023-2025	Clé ACCOBAMS 2023-2025	Contributions ordinaires (en euros) 2023-2025
Albanie	0,008	0,8	2 653
Algérie	0,109	1,3	4 328
Bulgarie	0,056	0,8	2 653
Croatie	0,091	0,9	3 131
Chypre	0,036	0,8	2 653
Egypte	0,139	1,4	4 782
Espagne	2,134	19,7	65 338
France	4,318	23,2	76 814
Géorgie	0,008	0,8	2 653
Grèce	0,325	3,8	12 662
Italie	3,189	22,5	74 625
Liban	0,036	0,8	2 653
Libye	0,018	1,0	3 360
Malte	0,019	0,8	2 653
Maroc	0,055	0,8	2 653
Monaco	0,011	0,8	2 653
Monténégro	0,004	0,8	2 653
Portugal	0,353	3,7	12 145
Roumanie	0,312	3,2	10 735
Slovénie	0,079	0,8	2 718
Syrie (République arabe syrienne)	0,009	0,8	2 653
Tunisie	0,019	0,8	2 653
Türkiye	0,845	8,8	29 073
Ukraine	0,056	0,8	2 769
TOTAL		100	331 667

³ Correspond au scénario 1a, Annexe 2 du document ACCOBAMS-MOP8/2022/Doc19Rev1.

D'autres scénarios sont reflétés dans l'Annexe 2 du document ACCOBAMS-MOP8/2022/Doc 19Rev1, conformément à la conclusion de la 5^{ème} Réunion du Bureau étendu des Parties (Conclusion 8) et à la recommandation de la réunion informelle en ligne du 26 septembre 2022.

ANNEXE 3
TERMES DE REFERENCE POUR L'ADMINISTRATION DU BUDGET

1. Les termes de référence pour l'administration du Budget de l'ACCOBAMS portent sur les exercices financiers commençant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2025.
2. Le Budget est administré par le Secrétaire Exécutif conformément à ces Termes de Référence.
3. Les ressources financières du Budget proviennent :
 - (a) des contributions des Parties conformément à l'Annexe 2, ainsi que des contributions de toute nouvelle Parties, et
 - (b) des contributions volontaires des Parties, des contributions des États non Parties à l'Accord, des contributions d'autres Organisations gouvernementales, intergouvernementales ou non gouvernementales, ainsi que d'autres sources.
4. Toutes les contributions au Budget sont versées en Euros.
5. Concernant les contributions des États qui deviennent Parties à l'Accord après le début de l'exercice financier, la contribution initiale (à partir du premier jour du troisième mois suivant le dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation ou d'adhésion jusqu'à la fin de l'exercice financier) est fixée au *pro rata* de la contribution des autres Parties, et est fonction de la durée de l'exercice financier annuel restant.
6. Les contributions des Parties, pour la période triennale 2023-2025, sont calculées sur la base du barème des Nations Unies applicable pour 2022, incluant les modifications nécessaires à son adaptation aux Parties à l'ACCOBAMS.
7. Les contributions sont dues au 1^{er} janvier 2023, 1^{er} janvier 2024 et 1^{er} janvier 2025. Elles sont virées sur le compte suivant :

<i>Titulaire du compte</i>	<i>Code Swift</i>	<i>Code IBAN</i>
ACCOBAMS	CFMOMCMX	MC 02 1273 9000 7001 0702 3000 M76

8. Pour la commodité des Parties, le Secrétaire Exécutif notifie dès que possible aux Parties à l'Accord le montant des contributions dont elles sont redevables pour chacune des années de l'exercice budgétaire.
9. Les Contributions Volontaires reçues dans le budget et qui ne sont pas immédiatement utilisées au financement des activités sont investies à la discrétion du Secrétaire Exécutif, en consultation avec le Bureau, et les recettes qui en résultent sont portées au Budget de l'Accord.
10. Les comptes du Budget sont audités par un expert-comptable.
11. Les prévisions budgétaires de recettes et de dépenses pour chaque année civile de l'exercice financier sont préparées en euros et soumises à la Réunion des Parties à l'Accord.
12. Les prévisions pour chacune des années civiles de l'exercice financier sont divisées en sections et objets de dépenses, sont spécifiées selon des lignes budgétaires, sont cohérentes avec les programmes de travail auxquels elles se rapportent et sont accompagnées des informations qui peuvent être demandées par les contributeurs ou en leur nom.

13. Le projet de Budget, comprenant toutes les informations nécessaires, est envoyé par le Secrétariat de l'ACCOBAMS à toutes les Parties au moins 90 jours avant la date fixée pour l'ouverture de la Réunion des Parties.
14. Le Budget est adopté par consensus par la Réunion des Parties.
15. Le Secrétariat de l'ACCOBAMS peut, si nécessaire, transférer des fonds jusqu'à 20% d'une ligne budgétaire du budget approuvé, à une autre ligne budgétaire d'une même section du budget. Si le transfert de fonds nécessaire, au sein de cette même section budgétaire, est supérieur à 20% de la ligne budgétaire à partir de laquelle le transfert est effectué, le Secrétariat demande l'autorisation du Bureau.
16. Si le Secrétariat de l'ACCOBAMS prévoit un manque de ressources au cours de l'exercice financier, le Secrétariat de l'ACCOBAMS consulte le Bureau sur les priorités de dépenses.
17. Les engagements sur les ressources du budget ne peuvent être effectués que s'ils sont couverts par des recettes suffisantes.
18. Aucun transfert de fonds n'est autorisé à partir des Contributions Ordinaires du Fonds d'Affectation Spécial vers le Fonds Additionnel de Conservation.
19. Un fonds sécurisé est créé, équivalent à 30% du Budget administratif.
20. A la fin de chaque année civile de l'exercice financier, le Secrétariat de l'ACCOBAMS soumet les comptes de l'exercice au Bureau. Ces comptes comprennent le détail des dépenses effectives et des comparaisons avec les provisions initiales pour chaque ligne budgétaire.
21. Le Secrétariat de l'ACCOBAMS fournit au Bureau une estimation des dépenses proposées pour l'année à venir, et simultanément, ou dès que possible, la communication des comptes et rapports mentionnés dans les paragraphes précédents.
22. Le Secrétariat de l'ACCOBAMS présente à la Réunion des Parties les comptes de l'exercice financier dûment audités.
23. Les présents termes de référence ci-dessus sont mis en œuvre par le Secrétaire Exécutif.

ANNEXE 4

LIGNES DIRECTRICES POUR L'ACCEPTATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES VOLONTAIRES

1. Règles Générales

Aucune contribution volontaire, aucun cadeau ou don destiné à un but spécifique ne peut être accepté s'il est considéré comme incompatible avec les principes et les objectifs de l'Accord ou de la CMS.

2. Approbation des donateurs

2.1 Les donateurs qui ne sont pas des institutions gouvernementales des Parties ou des Organisations d'intégration économique ou des Etats riverains non-Parties à l'Accord, doivent être approuvés comme tels par le Bureau avant que leurs contributions ne soient acceptées par le Secrétariat de l'ACCOBAMS.

2.2 Sont exclues les donateurs connus pour avoir été impliqués dans des intérêts ou des activités contraires aux objectifs de l'Accord ou de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, ainsi que toute organisation ou tout individu qui a délibérément jeté ou pourrait jeter le discrédit sur l'Accord. Il en va de même lorsqu'il existe un risque que le donateur tente d'influencer les décisions d'un organe de l'Accord et que, de l'avis du Comité scientifique, il a, ou a eu dans le passé, une attitude peu respectueuse de l'environnement.

3. Acceptation des contributions volontaires

3.1 Les Contributions Volontaires ne sont acceptées que si leur objet est conforme aux principes et aux objectifs de l'Accord.

3.2 Aucune Contribution Volontaire n'entraîne une responsabilité financière présente ou future pour le Fonds d'Affectation Spécial de l'Accord sans le consentement préalable des Parties ou du Bureau.

3.3 Si des coûts indirects surviennent, en relation avec le soutien administratif de l'activité mise en œuvre par le biais d'une contribution volontaire, y compris la gestion des ressources financières et de l'information, et qu'ils ne sont pas inclus dans le budget du projet visé par la contribution volontaire, alors le Secrétariat peut retenir un pourcentage allant jusqu'à 4% de la contribution volontaire d'un montant allant jusqu'à 50.000 €, et de 7% pour la contribution volontaire de plus de 50.000 €. Il est demandé au Secrétariat de rendre compte de l'application de cette disposition au Bureau et à la Réunion des Parties.

3.4 Toutes les contributions financières doivent être versées en devise librement convertible ; des exceptions peuvent toutefois être faites pour des projets spéciaux si la devise en question peut être effectivement utilisée.

3.5. Les Contributions Volontaires en nature peuvent être acceptées, à condition qu'elles soient utilisées pour des activités approuvées par la Réunion des Parties. Il peut s'agir, entre autres, de la participation directe ou indirecte à un projet conjoint, de la mise à disposition de bureaux à titre gracieux, d'équipements ou du détachement de personnel.

ANNEXE 5
ELIGIBILITÉ AU SOUTIEN FINANCIER POUR ASSISTER AUX RÉUNIONS DES PARTIES À L'ACCOBAMS

Sur la base de l'échelle des revenus moyens et faibles, de la Banque Mondiale en 2022, le Secrétariat de l'ACCOBAMS est autorisé à couvrir, selon la disponibilité du budget, les frais de voyage et d'hébergement des représentants des Parties suivantes pour les Réunions des Parties de l'ACCOBAMS (un délégué par Partie) :

- Albanie
- Algérie
- Bulgarie
- Egypte
- Géorgie
- Liban
- Libye (soumis au versement des contributions impayées)
- Maroc
- Monténégro
- Roumanie
- Syrie - République arabe syrienne (soumis au versement des contributions impayées)
- Tunisie
- Türkiye
- Ukraine

ANNEXE 6 – PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISoire POUR 2023-2025⁴

GESTION DE L'ACCORD (MA)

MA1	IMPLICATION DES ACTEURS CLES
MA1a	Renforcer l'implication de tous les acteurs clés dans le cadre des activités de l'ACCOBAMS

Résultats attendus

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2020-2022	CV	FE	
Assurer le fonctionnement / la gouvernance / le processus institutionnel de l'ACCOBAMS Renforcer la participation de tous les pays riverains pour encourager l'adhésion à l'Accord.	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Organisation des Réunions Institutionnelles de l'ACCOBAMS : <ul style="list-style-type: none"> Réunion des Parties Réunions du Comité Scientifique Réunions du Bureau Inviter les observateurs, y compris les pays riverains non parties, et les experts concernés aux réunions de l'ACCOBAMS. Assurer la liaison avec le Dépositaire pour encourager l'adhésion des États riverains à l'Accord 	140 100 € 138 600 € 138 600 €	61 000 € LB 2100 50 500 € 49 000 € 49 000 € LB 2200 25 000 € LB 2300 3 600 € LB 1501				
Établir/renforcer les partenariats et les collaborations avec toutes les OIG, ONG et entités internationales/nationales concernées. Établir des synergies avec les politiques de l'Union européenne (DCSMM, HD), la Convention de Barcelone, la Convention de Bucarest et d'autres accords et stratégies d'organisations pertinentes.	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Établir un Mémoire d'Entente avec les OIG, les organismes gouvernementaux, les organisations scientifiques, les universités, les ONG et les organisations pertinentes. Participer aux réunions, forums et groupes de travail pertinents Contribuer à l'élaboration de documents / rapports sur les politiques régionales pertinentes Assurer le dialogue entre les Conventions régionales afin de faciliter l'établissement de rapports par les Pays dans le cadre d'autres Conventions 	57 000 € 39 000 € 39 400 €	57 000 € 39 000 € 39 400 € LB1502				
Renforcer la communication au sein de la communauté de l'ACCOBAMS et renforcer les échanges d'informations sur les projets / activités / initiatives nationaux et régionaux		Parties	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de la plateforme NETCCOBAMS comme outil de partage/consultation - Échange d'informations sur les rapports nationaux et les projets / activités / initiatives régionaux 	72 000 €	36 000 € LB54				36 000 €
Renforcer les synergies avec et entre les Partenaires		Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Examen de nouvelles candidatures pour le partenariat avec l'ACCOBAMS Organiser des réunions des partenaires de l'ACCOBAMS afin de partager l'expertise, les connaissances et les informations Révision du statut des Partenaires de l'ACCOBAMS 	10 000 €		5 000 € Reliquats LB54			5 000 €
TOTAL MA1a - Renforcer l'implication de tous les acteurs clés dans le cadre des activités de l'ACCOBAMS				279 100 € 259 600 € 260 000 €	233 100 € 213 600 € 214 000 €	5 000 €	-	-	41 000 €

⁴ Les montants alternatifs sont présentés dans une couleur différente selon les différents scénarios budgétaires expliqués dans ACCOBAMS MOP8/2022/Doc 19Rev1 Note explicative sur le projet de budget 2023-2025. Les montants en bleu correspondent au scénario budgétaire 2 et ceux en vert au scénario budgétaire 3.

MA2	ASSURER DES FINANCEMENTS APPROPRIÉS NOTAMMENT POUR LES ACTIVITÉS DE CONSERVATION
MA2a	Mobiliser et diversifier les sources de financement

Résultats attendus

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2020-2022	CV	FE	
Financer des projets de conservation des cétacés dans le cadre du Fonds Additionnel de Conservation (FAC)	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Lancer un nouvel appel à propositions de projets de conservation des cétacés 	45 000 € Nouvel appel à propositions de projets (FAC)					45 000 €
Diversifier les sources de financement pour développer des projets/actions en accord avec les priorités de l'ACCOBAMS			<ul style="list-style-type: none"> Lancement d'un appel à contributions volontaires Exploration et examen des possibilités de financement international pour les projets de conservation des cétacés dans le cadre d'un partenariat avec les donateurs Élaboration d'une proposition pour un programme de parrainage Organiser des rencontres avec des donateurs potentiels pertinents Tirer parti des partenariats et collaborations existants avec toutes les OIG, ONG et entités internationales/nationales Obtenir des fonds nationaux à utiliser comme cofinancement pour soutenir les propositions de projets élaborées par les organisations nationales. 	<i>dans le cadre d'autres actions</i>					
Renforcer les capacités nationales en matière de développement de projets de conservation des cétacés et de collecte de fonds			<ul style="list-style-type: none"> Partager des informations sur les possibilités de financement Organiser un atelier de formation pour les PF et les parties prenantes nationales concernées sur le développement de projets et la collecte de fonds. 	30 000 €					30 000 €
TOTAL MA2a - Mobiliser et diversifier les sources de financement				75 000 €	-	-	-	-	75 000 €

MA3	MISE EN OEUVRE ET RESPECT DES DISPOSITIONS DE L'ACCOBAMS
MA3a	Accroître le degré de mise en œuvre et de respect des Résolutions de l'ACCOBAMS et le suivi des progrès accomplis

Résultats attendus

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2020-2022	CV	FE	
Réviser la Stratégie de l'ACCOBAMS (2018-2025) et en proposer une nouvelle après avoir évalué l'efficacité globale de l'Accord.	Majeure	Secrétariat, Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSR, États de l'aire de répartition non-Parties	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer l'efficacité globale de l'Accord Préparation d'une Stratégie de l'ACCOBAMS (2026-2037) en collaboration avec tous les organes de l'ACCOBAMS 	50 000 €	50 000 € (nouvelle LB 1600) 0 € 0 €				50 000 € 50 000 €
Renforcer la participation des Points Focaux Nationaux	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser le guide sur le rôle du Point Focal National de l'ACCOBAMS Fournir une mise à jour régulière sur la mise en œuvre des Résolutions par les Parties Organiser la Réunion des Représentants Nationaux avec les réunions sous-régionales pour développer le Programme de Travail 2026-2028 en identifiant les actions liées à la conservation des cétacés, selon les priorités nationales 	21 000 €	21 000 € 15 000 € 15 000 € LB2400				6 000 € 6 000 €
Proposer des actions correctives en cas de non suivi des Résolutions de l'ACCOBAMS et d'infractions	Majeure	Comité de suivi des Obligations, Secrétariat, Parties, Comité scientifique Partenaires, UCSR, États de l'aire de répartition non-Parties	<ul style="list-style-type: none"> Convoquer une réunion du Comité de Suivi des Obligations Appliquer les procédures de Suivi des Obligations 	5 000 €	5 000 € LB 2500				
TOTAL MA3a - Accroître le degré de mise en œuvre et de respect des Résolutions de l'ACCOBAMS et le suivi des progrès accomplis				76 000 €	76 000 € 20 000 € 20 000 €	-	-	-	0 € 56 000 € 56 000 €

MA4	EXTENSION DE LA ZONE DE L'ACCOBAMS
MA4a	Assurer la mise en œuvre des normes de l'ACCOBAMS en matière de conservation des cétacés dans les zones adjacentes

Résultats attendus

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2020-2022	CV	FE	
Promouvoir la ratification de l'Amendement visant à étendre géographiquement la zone de l'Accord à l'Atlantique	Majeure	Secrétariat Dépositaire	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la liaison avec le Dépositaire pour encourager les autorités nationales compétentes à ratifier l'Amendement visant à étendre géographiquement la zone de l'Accord à l'Atlantique Fournir à tous les Points Focaux une note explicative sur l'Amendement Fournir un soutien aux Points Focaux Nationaux pour résoudre les problèmes concernant la ratification de l'Amendement par l'organisation de réunions trilatérales entre le Point Focal National, le Secrétariat et un conseiller juridique de l'ACCOBAMS. 	-	-	-	-	-	-
TOTAL MA4a - Assurer la mise en œuvre des normes de l'ACCOBAMS en matière de conservation des cétacés dans les zones adjacentes				-	-	-	-	-	-

TOTAL GESTION DE L'ACCORD (MA)	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
			CO 2020-2022	CV	FE	
	430 100 €	309 100 €				116 000 €
	410 600 €	233 600 €	5 000 €	-	-	172 000 €
	411 000 €	234 000 €				172 000 €
TOTAL GESTION DE L'ACCORD (MA) y compris la Gestion Générale & Soutien Administratif (432 900 €)	863 000 €	742 000 €	5 000 €	-	-	116 000 €
	843 500 €	666 500 €	5 000 €	-	-	172 000 €
	843 900 €	666 900 €				172 000 €

ACTIONS DE CONSERVATION (CA)

CA 1 a	Estimation des populations de cétacés et distribution
Résultats attendus	Amélioration des connaissances sur les populations de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS Distribution et abondance globales des cétacés en Méditerranée et en mer Noire établies, sur la base des résultats des études synoptiques

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2020-2022	CV	FE	
Promouvoir la mise en œuvre du Programme de Surveillance à Long Terme, en prenant en considération les obligations de surveillance et de rapport des pays (DCSMM, Convention de Barcelone, Convention de Bucarest)	Majeure	Comité Scientifique Secrétariat Parties, Etats de l'aire de répartition non-Parties Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser les fonds pour la mise en œuvre de l'ASI2, y compris en étudiant l'existence de financements possibles aux niveaux national / régional Développement et mise en œuvre d'un cadre de simulation pour examiner les performances de différentes stratégies d'études futures (synoptique, régionale/nationale) Entreprendre des études synoptiques à l'échelle du bassin en Méditerranée et en mer Noire en mettant l'accent sur l'abondance et les tendances en 2024/2025 (ASI2) avec le soutien d'un groupe de contact ASI pour définir les conditions/protocoles de mise en œuvre liés à la logistique (plateforme de recherche, moyens humains, équipement, formation...) et à l'administration (restrictions des études, permis,...), et du comité scientifique pour réviser et mettre à jour si nécessaire les protocoles de terrain et d'analyse Promouvoir la synchronisation et la normalisation des efforts de surveillance existants afin de contribuer à l'objectif du LTMP (réunions de coordination au niveau sous-régional, Groupe de Travail sur la surveillance des cétacés...) Collaborer avec les organisations concernées, telles que la Convention de Barcelone (EcAp-Med III), la Convention de Bucarest et la Commission européenne (DCSMM) 	80 000 € 15 000 € 3 000 000 €	20 000 € 20 000 € 18 000 € LB53		80 000 € (économies réalisées par l'ASI)	30 000 € (projet ABIOMMED)	3 000 000 € 3 000 000 € 3 002 000 €
Promouvoir l'utilisation des données de l'ASI en augmentant la visibilité des ensembles de données de l'ASI (et des futurs ensembles de données) et des résultats connexes et encourager les analyses ultérieures	Elevée	Comité Scientifique Secrétariat UCSR Parties, Etats de l'aire de répartition non-Parties Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Développer les fonctionnalités de NETCCOBAMS pour créer un système d'archivage des données de l'ASI Promouvoir les données et les résultats de l'ASI dans les forums pertinents, notamment par le biais du numéro spécial de Frontiers of Marine Science 	12 000 € 20 000 €	5 000 € 5 000 € 3 400 € LB53		15 000 € CV Italie (LB 6602)		12 000 € 12 000 € 13 600 €

			<ul style="list-style-type: none"> Partage des données de l'ASI suite aux demandes reçues, conformément aux Conditions d'utilisation de l'ASI et à l'archivage/au suivi des demandes Collecte des résultats des travaux et des analyses effectués à la suite des demandes d'ensembles de données complets de l'ASI, afin que le Comité Scientifique les utilise pour fournir les meilleurs conseils scientifiques 						
Promouvoir la collecte de données aux niveaux sous-régional et national (en cohérence avec les méthodologies d'étude de l'ACCOBAMS)	Majeure	Comité Scientifique, Secrétariat, Parties, Etats de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter les échanges et la coordination entre les Parties sur les études sous-régionales. Organiser des activités de formation sur les méthodes/protocoles de surveillance et l'analyse des données pour les études à plus petite échelle (aux niveaux local, national et sous-régional) Développer des manuels sur les méthodes de surveillance standardisées (études aériennes, études par bateau, études acoustiques...) Collaborer avec les organisations concernées, telles que la Convention de Barcelone (EcAp-Med III), la Convention de Bucarest et la Commission européenne (DCSMM) 	50 000 €	5 000 € LB53				65 000 €
Promouvoir la collecte de données à partir d'études pluridisciplinaires (telles que les enquêtes sur la pêche et les enquêtes acoustiques), de technologies innovantes (UAV, satellite) et de plateformes d'opportunité (ferries, navires d'observation des baleines, navires de la marine, etc.)	Elevée	Comité Scientifique, Secrétariat, Parties, Etats de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Entreprendre des activités dans des zones pilotes pour collecter des données à l'aide d'études pluridisciplinaires (telles que des études halieutiques/acoustiques), de technologies innovantes (UAV, satellite) et de plates-formes d'opportunité (ferries, navires d'observation des baleines, navires de la marine, etc.) sur la base des recommandations des études précédentes Initier la collaboration avec les études régionales existantes sur la pêche (MEDITS, MEDIAS) et les organisations pertinentes telles que la CGPM et la CICTA Collaborer avec les réseaux existants (FLT) et les initiatives/projets pertinents (ex. le projet CONCEPTU MARIS Life) Organiser des réunions/ateliers pour discuter des synergies possibles et du partage de la méthodologie et de l'analyse des données Développement de protocoles sur les méthodes de surveillance standardisées pour les études multidisciplinaires/ferries Mise à jour des « Lignes Directrices pour la Surveillance de la Distribution des Cétacés, de 	55 000 €	10 000 € LB53	20 000 € Reliquats LB53			50 000 €

			l'Abondance et des Caractéristiques Démographiques des Populations »						
			<ul style="list-style-type: none"> Examiner régulièrement les « meilleures technologies disponibles » et évaluer leur contribution potentielle à la LTMP 						
TOTAL CA1a - Estimation des populations de cétacés et distribution				3 312 000 €	40 000 € 40 000 € 36 400 €	20 000 €	95 000 €	30 000 €	3 127 000 € 3 127 000 € 3 130 600 €

CA 1 b		Structure des Populations							
Résultats attendus		Amélioration des connaissances sur la structure des populations dans la zone de l'ACCOBAMS et réalisation de plans de gestion de conservation des espèces							
		Echanges d'échantillons facilités pour une analyse conjointe							
		Echanges de données facilités pour une analyse à l'échelle du bassin							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2020-2022	CV	FE	
Améliorer la collecte et la diffusion des données relatives à la photo-identification : - Mettre à jour et harmoniser les protocoles de collecte de données pour la photo-identification - Partager les données relatives à la photo-identification	Elevée	Comité Scientifique, Secrétariat, Parties, Etats de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'une réunion d'experts pour l'élaboration d'un guide des meilleures pratiques sur la manière de collecter des données à des fins de comparaison. Organiser des formations régionales d'experts sur l'analyse de la photo-identification, y compris l'intelligence artificielle (IA) projet de termes de références pour faciliter les échanges ou l'harmonisation des bases de données pertinentes. Faciliter le partage des données et la création de catalogues de photo-identification à grande échelle pour une analyse approfondie. 	10 000 € 35 000 €					45 000 €
Améliorer la collecte de données sur la génétique des populations de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS Développement de l'identification génétique de la structure des populations (en particulier pour la Méditerranée), y compris l'e-ADN	Elevée	Comité Scientifique, Secrétariat, Parties, Etats de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Établir et promouvoir un protocole commun de collecte de données sur les populations de cétacés Faciliter la création d'une base de données/archives/inventaire général sur les échantillons/tissus existants dans la zone de l'ACCOBAMS Diffuser les bases de données et les Lignes Directrices aux parties prenantes Faciliter l'analyse des échantillons de tissus existants (y compris ceux provenant de biopsies) pour répondre aux questions sur la structure des stocks et la diversité génétique Organiser un atelier sur la structure génétique de la population (y compris l'e-DNA) pour les mammifères marins dans le cadre d'événements ou de réunions scientifiques internationaux Collaborer avec d'autres organisations pertinentes (CITES, ABS Nagoya protocole,...) 	6 000 € 30 000 € 15 000 €					51 000 €
TOTAL CA1b - Structure des Populations				96 000 €	-	-	-	-	96 000 €

CA 1 c		Suivi de l'état des cétacés							
Résultats attendus		<p>Les plans régionaux de conservation (Med et BS) des cétacés sont promus au niveau national.</p> <p>Des plans de gestion de conservation pertinents sont développés et mis en œuvre</p> <p>Des Plans d'Action Nationaux sont développés et mis en œuvre dans les pays concernés</p>							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2020-2022	CV	FE	
Soutien à la mise en œuvre des plans régionaux de conservation des cétacés (en mer Noire et en mer Méditerranée)	Majeure	UCSR, Parties Etats de l'aire de répartition non-Parties Secrétariat Comité Scientifique, Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le BSC dans la révision du Plan Régional de Conservation des cétacés en mer Noire, en prenant en considération le Plan de Gestion de Conservation de la CBI. Soutenir le SPA/RAC dans la mise en œuvre du Plan d'Action pour les cétacés en Méditerranée adopté par les Parties à la Convention de Barcelone 	2 000 €	2 000 € 0 € 0 € LB 1501				2 000 € 2 000 €
Développer/réviser/mettre en œuvre des plans de gestion de conservation pertinents pour les espèces de cétacés	Majeure	Comité Scientifique, Secrétariat, Parties, Etats de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Organisation des ateliers d'experts pour développer/réviser les Plans de Gestion de Conservation des espèces de cétacés, en tenant compte de tous les plans nationaux de conservation. Commencer à se concentrer sur la mer Noire avec un document préliminaire Soutenir la mise en œuvre des actions pertinentes des Plans de Gestion de Conservation approuvés pour les espèces de cétacés en mettant l'accent sur les actions de coordination et l'organisation d'ateliers pour les parties prenantes. Commencer le développement de CMP pour d'autres espèces méditerranéennes telles que les baleines à bec de Cuvier et les cachalots. Les actions dérivées CMP sont transversales et considérées dans le cadre d'autres activités spécifiques 	80 000 €	20 000 € 20 000 € 0 € LB53	4 000 € Reliquats LB53	5 000 € CV France (LB 6350) 4 000 € CV Monaco (LB 6900)		47 000 € 47 000 € 67 000 €
Faciliter le développement/la révision/la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux pour les cétacés	Elevée	Parties, Etats de l'aire de répartition non-Parties, Secrétariat, UCSR, Comité Scientifique, Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la révision / au développement des Plans d'Action Nationaux pour les cétacés en collaboration avec les UCSR et les autorités nationales, à travers un processus participatif impliquant toutes les organisations concernées (ONG, associations, partenaires nationaux...) Mise en place de groupes de travail ou de conseils nationaux dans le cadre des plans d'action nationaux. 	7 000 €		5 000 € Reliquats LB53	2 000 € CV Italie (LB 6600)		
TOTAL CA1c - Suivi de l'état des cétacés				89 000 €	22 000 € 20 000 € 0 €	9 000 €	11 000 €	-	47 000 € 49 000 € 69 000 €

CA 1 d		Réseaux d'échouages fonctionnels et réponses aux situations d'urgence							
Résultats attendus		Des Réseaux Nationaux Officiels d'Echouage sont établis et fonctionnent Des informations sur les échouages sont régulièrement échangées entre les réseaux nationaux							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2020-2022	CV	FE	
Mettre en place/renforcer les réseaux nationaux officiels d'échouage (avec toutes les institutions nationales concernées)	Majeure	Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique, Secrétariat, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion d'une étude sur le statut juridique/institutionnel des réseaux nationaux d'échouage afin d'aider les experts à établir un réseau national officiel d'échouage, le cas échéant. Assistance dans la préparation d'un cadre législatif pour installer le réseau national de coordination Organiser des formations sur les nécropsies, les échouages vivants et la réponse aux situations d'urgence dans la zone de l'ACCOBAMS, et sur l'utilisation des bases de données pertinentes 	48 000 €	6 000 € LB 1501		3 000 € CV Italie (LB 6600)		39 000 €
Encourager les collaborations entre les réseaux nationaux des Parties	Majeure	Comité Scientifique Secrétariat Parties, États de l'aire de répartition non-Parties Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser les procédures sur les meilleures pratiques sur l'investigation post-mortem sur les cétacés et l'échantillonnage des tissus résultant du processus d'harmonisation dans l'ACCOBAMS et ASCOBANS. Création d'un Groupe de Travail d'Urgence régional pour les événements d'échouage (échange de photos/conseils/explications scientifiques même sur le terrain) y compris les échouages d'espèces non communes en tenant compte des législations nationales afin de soutenir le réseau national pour traiter les événements non communs. 	3 000 €	3 000 € LB53				5 000 € 8 000 € 8 000 €
Pérenniser la mutualisation des protocoles d'échouage entre les Parties			<ul style="list-style-type: none"> Développer la télé-nécropsie dans la zone de l'ACCOBAMS (ateliers et formations) Entrer les données nationales pertinentes dans les bases de données régionales pertinentes, telles que MEDACES Soutien et financement de MEDACES Créer un réseau d'échange d'informations sur l'échantillonnage par le biais de la plateforme NETCCOBAMS 	30 000 €	20 000 € 17 000 € 17 000 € LB53	5 000 € Reliquats LB53		54 000 €	
			20 000 €				20 000 €		
Communiquer simplement et efficacement sur les situations peu communes dans la zone de l'ACCOBAMS (exemple des orques en 2019/2020)	Elevée	Comité Scientifique Secrétariat Parties, États de l'aire de répartition non-Parties Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un Groupe de Travail d'Urgence pour la gestion des situations peu communes, y compris le suivi des espèces peu communes dans la zone de l'ACCOBAMS, en tenant compte des législations nationales 	3 000 €	-				3 000 €
TOTAL CA1d - Réseaux d'échouages fonctionnels et réponses aux situations d'urgence				158 000 €	29 000 € 26 000 € 26 000 €	5 000 €	3 000 €	-	121 000 € 124 000 € 124 000 €

CA 2 a		Interactions avec les activités de pêche / aquaculture							
Résultats attendus		Les impacts des prises accidentelles et de la déprédation des cétacés sont évalués et réduits. Des activités d'écotourisme (observation des baleines et pescatourisme) sont proposées comme source de revenus alternative aux pêcheurs touchés par la déprédation							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2020-2022	CV	FE	
Soutenir les pays dans la surveillance et l'atténuation des situations de déprédation et de prises accidentelles, en se concentrant de toute urgence sur les prises accidentelles de marsouins en mer Noire	Majeure	Secrétariat, Parties, Comité Scientifique (JBWG), Etats de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la collecte de données sur les interactions avec les activités de pêche (mise en œuvre de programmes d'observation à bord et de questionnaires au port...) et tester les mesures d'atténuation. Partager l'expérience et les résultats, notamment des projets antérieurs sur les interactions avec les activités de pêche (ateliers, visites sur le terrain, etc.). Étudier l'utilisation des données d'échouage pour évaluer la mortalité des prises accidentelles (en utilisant des modèles de dérive) Collaborer avec les entités concernées, en particulier avec la CGPM, la CE (DG MARE et DG Environnement), la Convention de Barcelone (projet EcAp-Med III) et le BMI de la CBI. Mise en place d'un Groupe de Travail d'Urgence avec la CE, la CGPM et le BSC pour traiter le problème critique des prises accidentelles de marsouins dans la mer Noire 	600 000 € 15 000 € 30 000 € 10 000 € 15 000 €	20 000 € 18 000 € 18 000 € LB52				650 000 € 652 000 € 652 000 €
Apporter un soutien aux Parties pour promouvoir le développement d'activités d'écotourisme comme revenu alternatif pour les pêcheurs (pescatourisme et observation des cétacés)	Elevée	Secrétariat, Parties, Comité Scientifique, Etats de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le développement d'activités écotouristiques dans des sites pilotes Considérer les aspects socio-économiques des solutions alternatives 	100 000 €					100 000 €
TOTAL CA2a - Interactions avec les activités de pêche / aquaculture				770 000 €	20 000 € 18 000 € 18 000 €	-	-	-	750 000 € 752 000 € 752 000 €

CA 2 b	Bruit sous-marin d'origine anthropique
--------	--

Résultats attendus	Les principales activités anthropiques générant du bruit sous-marin sont surveillées dans la zone de l'ACCOBAMS. Utilisation de mesures d'atténuation des activités anthropiques générant des bruits sous-marins.
--------------------	--

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)	
						CO 2020-2022	CV	FE		
Encourager la surveillance des activités anthropiques générant du bruit sous-marin	Majeure	Comité Scientifique, y compris par le biais du JN WG Secrétariat, Parties États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les pays en organisant un atelier de sensibilisation et de consultation au niveau national avec différentes parties prenantes, notamment au niveau ministériel, Impliquer les différentes parties prenantes nationales (coordination par les Points Focaux Nationaux) et identifier une entité qui puisse centraliser les informations au niveau national, Inviter les autorités portuaires à développer des programmes d'incitation pour encourager la surveillance et la réduction des émissions sonores sous-marines, et à signaler régulièrement toutes les activités générant du bruit afin d'améliorer la cartographie pour le Rapport sur les Hotspots du Bruit, 	15 000 €						
			<ul style="list-style-type: none"> Organiser des formations pour les entités nationales sur la surveillance du bruit (CB), y compris des analyses des données collectées par la surveillance acoustique passive dans certaines zones prioritaires identifiées, Prendre en compte le travail réalisé et les conseils fournis par le JN WG, 	30 000 €	22 000 €			5 000 €		
			<ul style="list-style-type: none"> Gérer le registre régional du bruit, Introduire les données sur les sources génératrices de bruit impulsif de toute la zone de l'ACCOBAMS dans le Registre International du Bruit existant géré par l'ACCOBAMS, 	8 000 €	22 000 €	6 000 €	Reliquats LB52	4 000 €		
			<ul style="list-style-type: none"> Fournir les données nécessaires pour mettre à jour les cartes de risques et générer des cartes pour la mer Noire en tenant compte des espèces cibles pertinentes, Réviser le Rapport sur les Hotspots du Bruit II, 	60 000 €	20 000 €					
			<ul style="list-style-type: none"> Réviser et mettre à jour les Lignes Directrices de l'ACCOBAMS sur le bruit sous-marin en tenant compte des résultats des projets récents, 	8 000 €	LB52					
			<ul style="list-style-type: none"> Produire une étude sur les effets du bruit sous-marin généré par l'augmentation prévisible des parcs éoliens dans la zone de l'ACCOBAMS, 	15 000 €						
			<ul style="list-style-type: none"> Développer la coopération sur la question du bruit sous-marin avec d'autres organisations internationales, telles que la Convention de 	6 000 €						
									105 000 € 105 000 € 107 000 €	

			Barcelone (ECAP) et l'UE (DCSMM) et la collaboration avec d'autres projets régionaux sur les questions de bruit.						
Encourager le recours à des mesures d'atténuation pour les activités anthropiques générant du bruit sous-marin	Majeure	Comité Scientifique, y compris par le biais du JNWG Secrétariat, Parties États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la formation des régulateurs sur l'application appropriée des évaluations d'impact environnemental (EIA) de la CMS et des Lignes Directrices de l'ACCOBAMS sur le bruit. Produire des exigences minimales communes pour une législation nationale appropriée et d'autres réglementations concernant les impacts du bruit sous-marin sur les cétacés. Promouvoir le certificat d'opérateur MMO/PAM hautement qualifié de l'ACCOBAMS, Soutenir le développement et la mise à jour des outils de formation du HQMMO/PAM de l'ACCOBAMS, Accorder le statut de Partenaires HQMMO ACCOBAMS aux entités pour la mise en œuvre du certificat d'opérateurs MMO/PAM hautement qualifiés, Révision et mise à jour du "Guide pour l'utilisation des mesures d'atténuation par les Parties" de l'ACCOBAMS, Développer des projets/initiatives communs pour simuler les mesures d'atténuation telles que la réduction de la vitesse et les avantages qui en découlent, Développer la coopération sur les questions de bruit sous-marin avec d'autres organisations internationales. 	18 000 €	6 000 € LB52				12 000 €
Échange d'informations pertinentes avec les autorités compétentes avant les activités/exercices militaires	Elevée	Comité Scientifique, y compris par le biais du JNWG Secrétariat, Parties États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Lettre d'information régulière du Secrétariat à l'OTAN et aux forces navales nationales pour attirer l'attention sur les impacts du bruit sur les cétacés et proposer des mesures d'atténuation. Atelier/réunion avec les forces navales nationales et les membres de l'OTAN 	15 000 €					15 000 €
TOTAL CA2b - Bruit sous-marin d'origine anthropique				175 000 €	28 000 € 28 000 € 26 000 €	6 000 €	9 000 €	-	132 000 € 132 000 € 134 000 €

CA 2 c		Collisions avec les navires							
Résultats attendus		Réduction du nombre de collisions avec des navires dans les zones à haut risque							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2020-2022	CV	FE	
Surveiller / évaluer les zones à haut risque pour les collisions avec les navires (CCH) dans la mer Méditerranée et la zone Atlantique adjacente	Elevée	Comité Scientifique Secrétariat, Parties, Etats de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Encourager la saisie des données relatives aux collisions avec les navires dans les bases de données pertinentes, telles que la base de données centrale de la CBI sur les collisions avec les navires. Améliorer les protocoles pour l'identification des collisions avec les navires par le biais de nécropsies. Identifier les zones à haut risque de collision avec des navires (CCH) en encourageant les études qui améliorent la compréhension de la distribution temporelle et spatiale de la navigation et des cétacés (IMMA), et en soutenant la carte interactive des zones à haut risque de collision avec des navires pour les équipages des navires concernés. Développer la coopération sur la question des collisions avec les navires avec d'autres organisations internationales, telles que la CBI, l'EMSA (UE) / REMPEC / OMI et contribuer à toute autre initiative, projet ou atelier pertinent dans la zone de l'ACCOBAMS. Suivre et assister les Parties dans le processus du projet PSSA 	4 000 € 30 000 € 4 000 €	8 000 € LB52				30 000 €
Promouvoir l'utilisation de mesures d'atténuation	Elevée	Secrétariat, Comité Scientifique Parties, Etats de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la coopération entre les pays qui partagent des zones marines présentant un risque élevé de collision pour les cétacés afin de développer une gestion commune et cohérente de ces zones Favoriser le développement de systèmes d'incitation pour les compagnies maritimes adoptant les mesures d'atténuation proposées Soutenir des projets nationaux ou régionaux afin de réduire le risque de collision (réseau FLT / système REPCET...) Évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation mises en œuvre ou proposées. 	8 000 €	4 000 € 4 000 € 0 € LB52	2 000 € Reliquats LB52			2 000 € 2 000 € 6 000 €
TOTAL CA2c - Collisions avec les navires				46 000 €	12 000 € 12 000 € 8 000 €	2 000 €	-	-	32 000 € 32 000 € 36 000 €

CA 2 d		Observation des cétacés							
Résultats attendus		Les activités d'observation des cétacés sont correctement menées dans la zone de l'ACCOBAMS							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2020-2022	CV	FE	
Suivi de l'état des activités d'observation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS et de leurs impacts négatifs potentiels sur les cétacés : individus et populations	Elevée	Comité Scientifique à travers le WWWG, Parties, Secrétariat États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Révision des Lignes Directrices pour l'observation commerciale des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS Analyse des législations nationales existantes relatives à la réglementation de l'observation des cétacés Mise en place d'une étude pilote pour définir la « capacité de charge » de l'observation des cétacés dans une zone géographique ciblée où l'observation commerciale des cétacés est pratiquée de manière intensive Collaboration avec les organisations concernées, telles que la CBI et le Sanctuaire Pelagos 	5 000 € 5 000 € 150 000 €		10 000 € Reliquats LB52			150 000 €
Promouvoir l'utilisation des navires d'observation des cétacés comme plates-formes d'opportunité	Elevée	Comité Scientifique à travers le WWWG, Parties, Secrétariat États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Réviser et mettre à jour le formulaire de collecte de données pour les navires commerciaux d'observation des cétacés et tester la procédure commune révisée pour l'activité d'observation des cétacés dans les zones pilotes identifiées (par exemple, le bassin liguro-provençal, y compris le Sanctuaire Pelagos, le détroit de Gibraltar, et le sud du Portugal) Organiser des formations sur la photo-identification et la collecte de données pour les opérateurs de whale watching, avec l'objectif final de partager les données collectées. 	50 000 €					50 000 €
Soutenir la mise en œuvre du certificat HQWW® dans la zone de l'ACCOBAMS	Elevée	Secrétariat, Partenaires Parties Etats de l'aire de répartition non-Parties, Comité Scientifique UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la mise en œuvre du Certificat HQWW® par les Parties et dans les mesures de gestion basées sur les zones en collaboration avec les organisations/projets pertinents. Organiser des formations sur le HQWW® (CB Parties) Assurer la liaison avec les organisations touristiques concernées 	5 000 €		2 000 € Reliquats LB 52			3 000 €
TOTAL CA2d - Observation des cétacés				215 000 €	-	12 000 €			203 000 €

CA 2 e	Déchets marins
--------	----------------

Résultats attendus	Le suivi des déchets marins en relation avec les cétacés est amélioré
--------------------	---

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2020-2022	CV	FE	
Surveiller les impacts des déchets marins (déchets marins ingérés / microplastiques / enchevêtrements dans les filets fantômes) sur les cétacés	Elevée	Comité Scientifique Secrétariat, Parties États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les actions pilotes visant à mettre en œuvre les lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les analyses post-mortem des cétacés, y compris l'évaluation des déchets marins ingérés et l'enchevêtrement dans les filets fantômes. Promouvoir, soutenir et assurer la liaison avec des projets et des activités de recherche afin de mettre au point des méthodes normalisées pour détecter la présence et les effets des déchets marins, y compris les micro-plastiques, chez les espèces de cétacés. Identifier les hotspots de l'accumulation des déchets marins et identifier les menaces qui pèsent sur les espèces de cétacés vivant dans ces zones. Développer une proposition pour utiliser les espèces de cétacés comme indicateurs des déchets marins dans la zone de l'ACCOBAMS. Collaborer avec les organisations concernées (ASCOBANS, CBI, MEDPOL) y compris à travers des activités conjointes Promouvoir des campagnes sur l'interdiction des plastiques à usage unique 	50 000 € 10 000 € 30 000 € 10 000 € 15 000 €	18 000 € 17 000 € 17 000 € LB52	-	16 000 € CV Italie (LB 6600)	-	81 000 € 82 000 € 82 000 €
TOTAL CA2e - Déchets marins				115 000 €	18 000 € 17 000 € 17 000 €	-	16 000 €	-	81 000 € 82 000 € 82 000 €

CA 2 f	Pollution chimique & biologique
--------	---------------------------------

Résultats attendus	Le suivi de la pollution chimique et biologique sur les cétacés est amélioré
--------------------	--

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2020-2022	CV	FE	
Surveiller l'impact de la pollution chimique et biologique (comme les agents pathogènes, les espèces envahissantes) sur les cétacés	Moyenne	Comité Scientifique Secrétariat, Parties États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Développer un inventaire des institutions ou des laboratoires dans la zone de l'ACCOBAMS capables d'analyser des échantillons pour les polluants anciens et émergents. Établir une base de données commune sur les maladies et les charges chimiques 	5 000 €					40 000 €
			<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les effets cumulatifs et les facteurs de stress multiples, y compris les produits chimiques, les déchets marins, le changement climatique et les pathogènes émergents, sur les cétacés de la zone de l'ACCOBAMS. Diffuser les meilleures pratiques pour évaluer l'impact de la pollution chimique sur les cétacés en mettant l'accent sur les contaminants émergents 	25 000 €			10 000 € CV Italie (LB 6601)		
			<ul style="list-style-type: none"> Organiser des formations sur les meilleures pratiques pour évaluer l'impact de la pollution chimique. Collaborer avec les organisations, initiatives et projets pertinents Encourager les Parties à suivre les protocoles existants pour minimiser l'introduction de polluants dans l'environnement marin. 	20 000 €					
TOTAL CA2f - Pollution chimique & biologique				50 000 €	-	-	10 000 €	-	40 000 €

CA 2 g	Changement climatique
--------	-----------------------

Résultats attendus	ACCOBAMS coopère avec les initiatives régionales sur le changement climatique, en tenant compte de la conservation des cétacés
--------------------	--

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2020-2022	CV	FE	
Contribuer aux initiatives régionales sur le changement climatique	Moyenne	Comité Scientifique Secrétariat, Parties États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la liaison avec le Groupe de Travail pertinent de la CMS Participer aux réunions et aux événements en marge 	2 000 €					2 000 €
Total CA2g - Changement climatique				2 000 €	-	-	-	-	2 000 €

CA 2 i		Questions liées à la captivité							
Résultats attendus		Tous les individus détenus en captivité dans la zone de l'ACCOBAMS sont répertoriés Le Comité Consultatif sur les questions liées à la captivité et aux installations semi-fermées est opérationnel							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2020-2022	CV	FE	
Identifier les individus détenus en captivité dans la zone de l'ACCOBAMS	Elevée	Comité Scientifique Parties États de l'aire de répartition non-Parties, Secrétariat, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un Comité Consultatif ACCOBAMS sur les installations semi-fermées qui devrait fournir des conseils, basés sur les meilleures preuves scientifiques, aux Parties intéressées sur toutes les questions relatives aux installations semi-fermées pour les cétacés sur la base de la conclusion du Comité de Suivi des Obligations relative aux « interactions entre les humains et les dauphins » par la résolution 3.13 (programme d'interaction avec les dauphins) • Mettre à jour l'aperçu des individus détenus en captivité dans la zone de l'ACCOBAMS en collaboration avec les organisations internationales (telles que la CITES). • Renforcer la collaboration avec les PFN / ONG / Partenaires ACCOBAMS / autorités CITES dans chaque pays • Développer un modèle de passeport génétique pour les différentes espèces de cétacés gardées en captivité, en collaboration avec le Comité Consultatif de l'ACCOBAMS sur les questions liées à la captivité 	15 000 €			15 000 € CV Italie (LB 6602)		
TOTAL CA2i - Questions liées à la captivité				15 000 €	-	-	15 000 €	-	0 €

CA 3 a		Mesures spatiales pour la conservation des cétacés							
Résultats attendus		Les Habitats Critiques des Cétacés sont mis à jour Les IMMA sont mises à jour et de nouvelles sont identifiées. La mise en œuvre des mesures pertinentes est lancée dans certaines zones pilotes des Habitats Critiques pour les Cétacés							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2020-2022	CV	FE	
Mettre régulièrement à jour les Habitats Critiques pour les Cétacés (CCH) et les Zones d'Importance pour les Mammifères Marins (IMMA), le cas échéant, y compris en identifiant les zones prioritaires pour une action visant à atténuer les menaces connues (prises accidentelles...) / les mesures de gestion par zone.	Majeure	Comité Scientifique Secrétariat, Parties États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Collecte de données, en particulier par l'organisation d'ateliers régionaux pour mettre à jour les CCH, en tenant compte du processus IMMA et EBSA Collecte de données sur les activités humaines et les cétacés, notamment par l'organisation d'ateliers régionaux avec les organisations régionales concernées (CGPM, organisations maritimes...), en tenant compte du processus IMMA et EBSA et de la prochaine étude régionale du Duke Marine Lab. Lancement d'un groupe de travail afin d'examiner les meilleurs paramètres à utiliser compte tenu de l'objectif des CCH 	36 000 €	-	28 000 € Reliquats LB53			8 000 €
Soutenir la mise en œuvre de mesures pertinentes pour une gestion adéquate dans les CCH	Majeure	Comité Scientifique Secrétariat, Parties États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et promouvoir des mesures de gestion pertinentes dans les CCH pilotes, en collaboration avec toutes les parties prenantes, y compris les gestionnaires de réseaux d'AMP Sensibiliser les Parties aux CCH et à leur valeur ajoutée lors d'ateliers en ligne et à l'utilisation des IMMAs existantes pour identifier et déclarer de nouvelles AMP ou un réseau d'AMP Collaborer avec d'autres organisations, telles que le PNUE-PAM/ SPA-RAC, la BSC, l'OMI, la CBI et la CGPM, en particulier par le biais de l'alliance stratégique 	26 000 €	14 000 € 14 000 € 0 € LB53	2 000 € Reliquats LB53			10 000 € 10 000 € 24 000 €
TOTAL CA3a - Mesures spatiales pour la conservation des cétacés				62 000 €	14 000 € 14 000 € 0 €	30 000 €	-	-	18 000 € 18 000 € 32 000 €

CA 4 a		Information / Communication / Sensibilisation sur les cétacés							
Résultats attendus		Tous les organes de l'ACCOBAMS, les points focaux/contacts nationaux, les partenaires et les autres institutions, organisations et experts nationaux concernés connaissent les activités mises en œuvre par ou liées à l'ACCOBAMS et partagent des informations précises. Le grand public et les autres acteurs concernés sont conscients des cétacés et de la nécessité de leur conservation grâce aux activités soutenues par ou liées à l'ACCOBAMS							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2020-2022	CV	FE	
Maintenir des informations/communications régulières sur les activités en cours, les possibilités de coopération et de financement, les scientifiques et experts en conservation des cétacés opérant dans la région et autres informations pertinentes ; faciliter la communication entre les acteurs de la conservation des cétacés de la zone de l'ACCOBAMS, en particulier dans les pays du sud de la Méditerranée.	Majeure	Secrétariat Parties Comité Scientifique États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la Stratégie de Communication de l'ACCOBAMS, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> Définir l'ACCOBAMS en tant que marque Moderniser les produits de communication Améliorer la présence sur les réseaux sociaux Évaluer l'efficacité de la Stratégie de Communication Développement de la plateforme NETCCOBAMS (MA1a) Promotion de l'utilisation du label HQWW (CA2d) Etablissement d'un lien entre la conservation et la culture (UNESCO/décennie de l'océan) en lançant des expositions conjointes d'histoire naturelle et en offrant une expertise et des connaissances 	61 000 € 60 000 € 26 500 € 5 000 €	60 000 € LB54	8 000 € Reliquats LB54			84 500 €
Promouvoir les utilisations de la science citoyenne		Secrétariat Parties Comité Scientifique États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Aperçu des initiatives et outils déjà en place / afin de mutualiser les efforts notamment au niveau des jeunes Atelier sur la collecte et l'échange de données par le biais d'applications citoyennes (standardisation des protocoles et de la méthodologie de collecte de données) dans le contexte des techniques d'analyse proposées 	21 000 €					21 000 €
Introduire dans un nouveau Pays / Diffuser les cours du Module d'Enseignement de l'ACCOBAMS		Secretariat Secrétariat Parties Comité Scientifique États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Introduction d'un nouveau module d'enseignement dans les universités traitant de la conservation des cétacés Traduction du module d'enseignement dans les langues nationales des Parties à l'ACCOBAMS 	30 000 €			10 000 € CV Italie (LB 6602)		20 000 €
Promouvoir et diffuser les résultats et les outils du projet		Secrétariat Parties Comité Scientifique États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une Conférence sur la conservation des cétacés dans les pays du sud de la Méditerranée - CSMC Diffusion d'outils issus des projets tels que "whale risk » Numéro spécial ACCOBAMS dans une revue scientifique Encourager les publications d'experts nationaux dans des revues internationales avec des manuels contenant des méthodes simples et standardisées et des formations et ateliers spécifiques 	40 000 € 20 000 € 6 000 €	10 000 € 5 500 € 5 500 € LB54				56 000 € 60 500 € 60 500 €
TOTAL CA4a - Information / Communication / Sensibilisation sur les cétacés				269 500 €	70 000 € 65 500 € 65 500 €	8 000 €	10 000 €	-	181 500 € 186 000 € 186 000 €

TOTAL ACTIONS CONSERVATION (CA)	Budget Total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
			CO 2020-2022	CV	EF	
	5 374 500 €	253 000 €				4 830 500 €
	5 374 500 €	240 500 €	92 000 €	169 000 €	30 000 €	4 843 000 €
	5 374 500 €	196 900 €				4 886 600 €

BUDGET TOTAL (MA + CA)	Budget Total (€)	CO 2023-2025	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
			CO 2020-2022	CV	EF	
	6 237 500 €	995 000 €				4 946 500 €
	6 218 000 €	907 000 €	97 000 €	169 000 €	30 000 €	5 015 000 €
	6 218 400 €	863 800 €				5 058 600 €